

Homologation –

Requête homologation diplôme étranger entraîneur

Contact

Email: info@inaps.etat.lu

Tel: 247 - 73400

Afin de pouvoir procéder à l'homologation d'un diplôme étranger ou national non délivré par l'INAPS, vous devez introduire une demande d'homologation sur MyGuichet.

MyGuichet

www.myguichet.lu, veuillez sélectionner :

Services → Rechercher par thèmes → Loisirs → INAPS : Démarche d'homologation → Créer

Vous trouverez les différentes étapes dans la procédure ci-dessous :

[Procédure d'homologation MyGuichet \(Pdf, 409 Ko\)](#)

Tout dossier complet sera soumis à la commission des homologations, qui siège deux fois par mois. Un dossier incomplet ne sera pas traité tant qu'il n'aura pas été dûment complété.

L'INAPS se réserve le droit de requérir tout document ou toute information supplémentaire, notamment en tenant compte des spécificités des réglementations d'une fédération sportive agréée donnée, nécessaires pour apprécier le contenu et le nombre d'heures de formation déjà suivies dans le cadre d'une formation à l'étranger. L'avis de la commission des programmes ou de la fédération sportive agréée concernée peut être demandé.

En soumettant sa demande d'homologation à l'INAPS, le demandeur accepte que ses données personnelles soient traitées par l'INAPS dans le cadre de ladite demande et, le cas échéant, transmises à la commission des programmes ou à la fédération sportive concernée.